

# La loi Darcos – un succès pour les libraires et l’avenir du livre en France

pergamon

Rapport chiffré sur les objectifs et résultats de la loi

Février 2025

<b>Executive summary .....</b>	<b>- 2 -</b>
De la loi Lang à la loi Darcos.....	- 2 -
Une tentative de contournement par Amazon qui exige une réponse légale et documentée....	- 3 -
Les principaux enseignements de notre étude .....	- 3 -
<b>1. Le prix unique du livre, de la loi Lang à la loi Darcos : colonne vertébrale de la politique de promotion du livre en France .....</b>	<b>- 6 -</b>
1.1. La loi Lang : une loi pionnière aux conséquences très positives.....	- 6 -
1.2. La loi Darcos : un « avenant » à la loi Lang dans une économie digitalisée .....	- 7 -
1.2.1. La “pré” loi Darcos : la loi du 8 juillet 2014 et la première déclaration de guerre d’Amazon contre le prix unique du livre.....	- 7 -
1.2.2. La loi Darcos : une proposition législative équilibrée, fruit d’un important travail de concertation .....	- 9 -
<b>2. La loi Darcos : une loi particulièrement équilibrée et efficace .....</b>	<b>- 12 -</b>
2.1. La loi Darcos : une loi avec des effets neutres à positifs sur les ventes de livre .....	- 12 -
2.1.1. Un effet « volume » plutôt positif .....	- 12 -
2.1.2. Un effet « valeur » plutôt négatif, mais sans doute lié à une baisse de l’inflation du prix des livres .....	- 13 -
2.2. Une loi qui touche sa cible : un vrai coup de pouce pour tous les commerces de livres, et notamment pour les petites librairies .....	- 15 -
2.2.1. Un rééquilibrage très significatif du marché au profit des commerces physiques.....	- 15 -
2.2.2. Une loi qui bénéficie à tous les commerces physiques mais en particulier aux petites librairies indépendantes .....	- 15 -
2.3. Digitalisation et Click & collect : quand la loi Darcos pousse l’achat en librairies à se réinventer et facilite la digitalisation de ces dernières.....	- 18 -
2.4. Une loi qui défend le maintien de nombreux emplois qualifiés.....	- 20 -
<b>3. La loi Darcos : un dispositif d’avenir au service de la durabilité d’un écosystème exceptionnel.....</b>	<b>- 20 -</b>
3.1. Trois euros : un petit prix mais de grands effets pour la médiation culturelle .....	- 20 -
3.2. Encourager une consommation durable, voire militante .....	- 21 -
3.3. Préserver et soutenir les services culturels de proximité .....	- 22 -

# LA LOI DARCOS – UN SUCCES POUR LES LIBRAIRES ET L'AVENIR DU LIVRE EN FRANCE

## Executive summary

L'ensemble des acteurs majeurs de la vente physique de livres en France se mobilise pour évaluer l'impact de la loi Darcos, un an après son entrée en vigueur. Cette initiative commune, réunissant aussi bien les librairies indépendantes que les grandes enseignes culturelles, témoigne de l'importance capitale de cette législation pour le secteur du livre. Le Syndicat de la Librairie Française (SLF), le Syndicat des Distributeurs de Loisirs Culturels (SDLC), Fnac Darty, Maison de la Presse et les Espaces Culturels E.Leclerc produisent une analyse approfondie, avec des données concrètes, qui démontre l'efficacité de cette loi dans la préservation de l'équilibre du marché du livre en France.

## De la loi Lang à la loi Darcos

En 1981, la loi Lang créait le principe du prix unique du livre, afin de réguler un marché perturbé par des pratiques anti-concurrentielles de grandes surfaces qui bradaient le prix des livres neufs. De fait, comme de nombreux travaux ont pu en témoigner, le prix unique du livre a favorisé le maintien d'un réseau dense de libraires à travers le pays et participé à la vitalité de la création éditoriale<sup>1</sup>. La France dispose ainsi aujourd'hui d'un des réseaux de librairies les plus denses au monde, avec plus de 3 000 établissements<sup>2</sup>.

La comparaison avec le Royaume-Uni est à cet égard parlante : de 1989 à 1997 environ, le Royaume-Uni appliquait également un prix unique du livre, avant de l'abandonner sous la pression de grands distributeurs et de quelques éditeurs. **De 1 894 librairies en 1995, le Royaume-Uni est passé à seulement 867 en 2016<sup>3</sup>. Amazon disposait par ailleurs en 2020 de 50% des parts de marché des livres vendus (physique et digital confondus) et 70 à 80% des parts de marchés des livres vendus en ligne<sup>4</sup>.**

L'essor du numérique dans les années 2000 bouleverse toutefois l'équilibre créé par la loi Lang. Les *pure players*, Amazon en tête, généralisent la livraison gratuite de livres, pratique que ne peuvent imiter les acteurs traditionnels, faute de disposer des fonds et de la structure logistique nécessaires. Grâce à cette stratégie, doublée de la mise à disposition d'un catalogue d'ouvrages très profond, Amazon gagne rapidement d'importantes parts de marché.

Pour mettre un coup d'arrêt à ces pratiques qui menaçaient l'efficacité de la loi Lang, la loi du 8 juillet 2014 interdit la livraison gratuite de livres. Mais Amazon décide alors de contourner la loi en proposant des frais de livraison purement symboliques (0,01 centime d'euros).

C'est dans ce contexte que la loi Darcos est adoptée, en 2021. Elle ré-encadre le marché du livre, en imposant un montant plancher pour les frais de port de livres – fixé par arrêté en octobre 2023 à trois euros pour toute livraison d'une valeur inférieure à 35 euros. L'objectif de la loi, entrée en application le 7 octobre

---

<sup>1</sup> Voir notamment le rapport Gaymard - GAYMARD Hervé, *Situation du livre : évaluation de la loi relative au prix du livre*, Ministère de la Culture, 2009.

<sup>2</sup> *Chiffres clés*, [<https://www.syndicat-librairie.fr/ressources/chiffres-cles>], consulté le 9 janvier 2025.

<sup>3</sup> SWINDELLS Katharine, « How Amazon surrendered in its war on bookshops », consulté le 9 janvier 2025.

<sup>4</sup> Booksellers Association, Submission by the Booksellers Association to the CMA Call for Information by the Digital Task Force, Juillet 2020

2023, est ainsi de redonner sa pleine efficacité au principe d'équité concurrentielle entériné par la loi Lang, et de protéger ainsi un écosystème favorable à la création éditoriale, donc aux auteurs et aux éditeurs, aux librairies et, bénéficiant, au final, aux lecteurs.

## Une tentative de contournement par Amazon qui exige une réponse légale et documentée

Le 5 novembre 2024, Amazon France, sans aucune concertation ou négociation préalable, annonce pourtant offrir à ses clients la livraison de livres dans 2 500 points de retrait. Parmi ces lieux, une grande majorité de casiers automatisés, ou « *Amazon lockers* ». Cette stratégie d'Amazon est un contournement clair de la loi Darcos, qui, bien qu'elle autorise la gratuité du « click and collect », la soumet toutefois à la condition que les points de retrait soient des commerces de vente au détail de livres – catégorie à laquelle les casiers automatisés n'appartiennent pas. Le 19 novembre, la ministre de la Culture, Rachida Dati, a saisi le Médiateur du livre pour rendre un avis sur la conformité juridique des agissements d'Amazon.

Aucun groupe, aussi puissant soit-il, ne peut s'arroger le droit de sortir du cadre légal. Mais cette entorse à la loi est d'autant moins acceptable qu'elle se nourrit, de façon assez explicite, d'une contestation du bien-fondé et de l'efficacité de la loi Darcos. Or, les premiers enseignements de la loi Darcos démontrent au contraire sa pertinence et ses effets positifs (au regard des objectifs que s'était fixé le législateur).

C'est ce que démontre cette note, rédigée conjointement par le Syndicat de la librairie française (SLF), le Syndicat des Distributeurs de Loisirs Culturels (SDLC), Fnac Darty et Maison de la presse. Ces acteurs qui représentent la quasi-intégralité des points de vente au détail physiques de livres en France ont décidé de produire et rendre publiques leurs données, issues de leurs chiffres de vente ainsi que d'analyses objectives commandées auprès du groupe Nielsen IQ (GfK et Foxintelligence). Ces chiffres illustrent la façon dont l'équilibre trouvé par la loi Darcos réussit à *actualiser* la loi sur le prix unique du livre (loi Lang) dans un marché du livre bouleversé par les *pure players* et la digitalisation de l'économie.

## Les principaux enseignements de notre étude

Moins de deux ans après sa mise en œuvre effective, la loi Darcos se révèle être un pari courageux et réussi, dont les premiers fruits sont déjà observables 18 mois seulement après son entrée en application.

- Tout d'abord, contrairement aux craintes qui ont pu être exprimées avant son adoption, cette mesure n'a pas eu d'impact négatif sur le volume et la valeur du marché du livre.

Au contraire : les données de marché GfK montrent que la dynamique baissière importante en volume s'est ralentie : -3,1% en année N-1 Darcos (vs. N-2) contre -2,6% en année N Darcos (= 12 premiers mois d'application de la loi). Quant au chiffre d'affaires global, en valeur, tiré par l'inflation en année N-1 (+1,6%), il se stabilise en année N (+0,7%) tout en restant orienté à la hausse.

Les chiffres du SLF, sur les seules librairies indépendantes (source Observatoire de la librairie, soit 450 librairies représentant la moitié de l'activité des librairies en France), sont alignées avec ce constat : la baisse de volume ralentit (-3,6% puis -2,4%), tandis que l'évolution en valeur se dégrade de façon très légère du fait du ralentissement de la réévaluation des prix par les éditeurs (0% puis -0,3%).

- Au-delà de la préservation des dynamiques du marché du livre, la loi Darcos a surtout très bien rempli son objectif principal, à savoir de **rééquilibrer la dynamique de concurrence entre plateformes numériques et librairies « physiques »**.

Ainsi, l'année suivant l'adoption de la loi Darcos, la part de marché des magasins (tous types d'enseignes confondus) en volume a augmenté de 2,3 points, ce qui marque un retournement de

tendance remarquable, puisque l'année pré-Darcos, la part de marché s'étiolait encore de 0,9 point<sup>5</sup> (soit un delta de 3,2 points en dynamique). En valeur, la part de marché des librairies augmente de +2,8 points, alors qu'elle avait diminué l'année précédant Darcos de 1,1 point<sup>6</sup> (soit un delta plus important encore de 3,9 points

- Tous les types de magasin profitent de cette dynamique.

Mais de façon très intéressante, l'effet Darcos n'est pas très significatif sur les GSS (grandes surfaces spécialisées), qui captaient déjà des parts de marché (+1,6 point en volume et en valeur) avant la loi et dont la position est juste consolidée (resp. +1,7 en volume et en valeur en année Darcos).

L'effet est en revanche majeur pour les librairies indépendantes de niveau 2, de petite taille et situées majoritairement dans des villes moyennes et petites, ou des bourgs : le retournement de tendance est spectaculaire avec un delta de +1,3 en volume (passage de -0,2 point à +1,1 point) et de +2,0 points en valeur !

**Ainsi, sur un delta de +3,9 points d'évolution de part de marché en valeur, pour les ventes en magasin, entre l'année pré-Darcos et l'année post-Darcos, 2 points reviennent aux seules librairies de niveau 2, soit environ 50% de l'« effet » Darcos.**

- Enfin, dernier enseignement de notre étude, la loi Darcos a aussi poussé les librairies à accélérer leur digitalisation, pour être en mesure de développer une option « *click and collect* », très attractive pour le consommateur en raison de sa gratuité. Le SLF relève ainsi, sur la base de données consolidées en provenance de plateformes gérant plus de 2 600 sites de librairies, que le **nombre de sites internet de librairies a cru de 13%**. Avec la loi Darcos, les ventes en ligne des librairies indépendantes progressent, au global, de 9,5% en volume et de 10,8% en valeur. L'exploitation partielle de données GfK montre ainsi, sur un périmètre constant de magasins de GSS, une part du click&collect qui passe de 39% en année N-1 à 55% en année Darcos : une évolution spectaculaire alors que le click&collect était orienté à la baisse en année N-1 (-1 point).

**En conclusion, la loi Darcos, à travers ce prix plancher de 3 euros pour les livraisons de commandes de livres neufs de moins de 35 euros, semble avoir réussi à trouver un point d'équilibre assez remarquable :**

**1/ elle n'a pas handicapé les lecteurs. La loi Darcos n'a pas affecté le marché**, car elle a permis la préservation du volume des ventes et a favorisé des pratiques d'achat complémentaires comme le click & collect, sans détourner les consommateurs du livre.

**2/ elle crée, pour un coût minimum, une incitation (« nudge ») réellement efficace pour des modes de consommation plus « désirables » et sobres, qui entretiennent le dynamisme des territoires et créent du lien social et culturel.** En se rendant en librairie, un lecteur a bien plus de chance de découvrir de nouveaux titres et de nouveaux auteurs qu'en commandant un livre sur internet. Il a aussi plus de chance de se tourner vers des ouvrages de « niche », voire moins grand public, loin des bestsellers systématiquement mis en avant sur les plateformes numériques. D'après une étude américaine de l'Institute for Local Self-Reliance, une plateforme comme Amazon ne représenterait ainsi que 7 % des découvertes de nouveaux livres, tandis que les librairies en représentent 20 %<sup>7</sup>. La loi Darcos nous incite, tous, à adopter une consommation culturelle plus responsable, voire militante : acheter en librairie, c'est éviter une livraison à domicile polluante, mais aussi soutenir la diversité de l'économie du livre, lutter contre

<sup>5</sup> Sources : Données GfK, calculs et interprétation des auteurs.

<sup>6</sup> Ibid.

<sup>7</sup> Mitchell, S and LaVecchia, O. *Amazon's Stranglehold: How the Company's Tightening Grip is Stifling Competition, Eroding Jobs, and Threatening Communities*, Institute for Local Self-Reliance, 2016.

l'homogénéisation culturelle, maintenir des milliers d'emplois qualifiés dans les librairies et préserver l'existence de services culturels de proximité.

**3/ elle bénéficie enfin, de façon principale, aux librairies de zones peu denses, à rebours des idées reçues sur les impacts de la loi Darcos.** Le livre reste ainsi un bien visible et tangible dans les lieux physiques de consommation, sur tout le territoire, condition nécessaire pour que l'envie de s'en procurer puisse émerger.

**4/ elle ne détruit pas l'avantage concurrentiel des grandes plateformes, qui maintiennent leur domination dans le secteur de la livraison grâce à leur puissance logistique.** Trois euros ne couvrent pas les frais de livraison des petits libraires et les *pure players* qui offraient hier la gratuité augmentent de fait leur marge à périmètre de vente identique.

# 1. Le prix unique du livre, de la loi Lang à la loi Darcos : colonne vertébrale de la politique de promotion du livre en France

## 1.1. La loi Lang : une loi pionnière aux conséquences très positives

Dans les années 1970, les librairies indépendantes françaises peinent à maintenir leur activité face à des pratiques **de discount** menées par certains acteurs, généralistes ou spécialisées, qui organisent régulièrement des braderies de livres neufs.

Le législateur s'inquiète alors des conséquences possibles d'un déséquilibre concurrentiel sur le marché du livre qui risque de forcer nombre de libraires à mettre la clé sous la porte – avec pour conséquence un appauvrissement du réseau de distribution du livre, mais aussi à un étiolement de l'offre de livres elle-même, au détriment des lecteurs. La diffusion des titres « jugés difficiles », pour la plupart des livres « à rotation lente » (à l'inverse des best sellers), est généralement assurée par les librairies indépendantes<sup>8</sup>. Cette concentration du marché autour de quelques acteurs dominants présente également un risque majeur pour les éditeurs : la disparition progressive des librairies indépendantes entraînerait non seulement une baisse de leur chiffre d'affaires, mais les exposerait aussi à devoir accepter des conditions commerciales de plus en plus défavorables, imposées par des géants de la distribution devenus incontournables. L'affaiblissement du réseau de librairies indépendantes risque ainsi de fragiliser l'ensemble de la chaîne du livre, des éditeurs aux auteurs, au détriment des lecteurs.

**Pour y remédier, la loi dite “Lang”, adoptée en 1981, fixe le principe du prix unique du livre** : tout éditeur est tenu de fixer un prix de vente pour chaque titre publié, prix qui doit ensuite être respecté par tous les détaillants (exception faite de la remise autorisée de -5% pour les particuliers)<sup>9</sup>.

**La loi Lang a eu des conséquences très positives** sur l'équilibre du marché du livre, permettant aux éditeurs et aux libraires de développer leur activité. La France dispose ainsi aujourd'hui d'un des réseaux de librairies les plus denses au monde, **avec plus de 3 000 établissements**<sup>10</sup>. Cette singularité a été préservée grâce à la loi Lang, qui a permis aux libraires de “tenir leurs marges” et d'éviter d'avoir à “se battre sur les prix” pour rester à flot<sup>11</sup>.

Il est intéressant à cet égard de **comparer la situation française avec celle du Royaume-Uni**, où la fin du prix unique du livre s'est traduite par des conséquences particulièrement dommageables pour l'écosystème culturel du pays. Le “Net Book Agreement” a en effet garanti un prix unique du livre à travers le pays jusqu'en 1997, date à laquelle il a été abrogé par le Parlement britannique, qui a jugé que cette mesure allait à l'encontre de l'intérêt public<sup>12</sup>. Aujourd'hui, seul un “*prix recommandé*” (Recommended Retail Price, RPP) est associé à chaque titre, et il revient au détaillant de choisir s'il souhaite l'appliquer ou non. Cette fin du prix unique du livre n'a pas été sans impact sur le marché associé, qui s'en est trouvé profondément bouleversé ; en l'espace d'une vingtaine d'années, le nombre de librairies indépendantes au Royaume-Uni a connu une chute drastique, passant de **1 894 établissements en 1995 à seulement 867**

<sup>8</sup> GAYMARD Hervé, *Situation du livre : évaluation de la loi relative au prix du livre*, op. cit., 2009.

<sup>9</sup> « Loi n° 81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre ».

<sup>10</sup> *Chiffres clés*, [https://www.syndicat-librairie.fr/ressources/chiffres-cles], consulté le 9 janvier 2025.

<sup>11</sup> GAYMARD Hervé, *Situation du livre : évaluation de la loi relative au prix du livre*, op. cit., 2009.

<sup>12</sup> MURCH Sarah, « Media revolution: title fight », *BBC News*, 12/02/2009.

en 2016<sup>13</sup>. Amazon disposait par ailleurs en 2020 de 50% des parts de marché des livres vendus (physique et digital confondus) et 70 à 80% des parts de marché des livres vendus en ligne<sup>14</sup>. De plus, cette situation a engendré une forte augmentation du prix moyen des livres face à l'impossibilité des éditeurs de pratiquer une péréquation entre les profits générés par les « best-sellers » et les autres ouvrages.

## **1.2. La loi Darcos : une adaptation de la loi Lang dans une économie digitalisée**

### **1.2.1. La “pré” loi Darcos : la loi du 8 juillet 2014 et la déclaration de guerre d'Amazon contre le prix unique du livre**

L'équilibre entre petits et grands détaillants de livres permis par la loi Lang a été mis à mal par l'essor du numérique dans les années 2000. L'arrivée d'Amazon bouleverse profondément le marché du livre : Sa stratégie commerciale, combinant la gratuité des frais de port et l'application systématique du rabais maximum autorisé de 5%, crée une barrière à l'entrée qui entrave significativement l'accès des libraires au marché émergent de la vente en ligne.

Le livre constitue, et ce depuis les débuts de la plateforme, un produit d'appel, qui lui permet de conquérir de nouveaux clients, auxquels elle pourra proposer ensuite l'ensemble de sa gamme d'offres et de services. La gratuité des frais de port, autorisée par un modèle économique qui permet à Amazon de compenser des pertes colossales dans le segment du retail par des revenus tirés de ses activités de Cloud, ainsi que la rapidité d'expédition garantie par sa maîtrise de la chaîne logistique sont très attractives auprès des consommateurs : Amazon gagne rapidement des parts de marché, au détriment des plus petits acteurs, qui malgré leurs efforts de digitalisation rapides n'ont pas réussi à peser face aux grands acteurs qui imposaient le standard de gratuité : d'un côté en effet, le livre est leur unique ou principal produit, sans possibilité d'équilibrer leurs comptes grâce à d'autres ventes ou activités plus lucratives ; de l'autre, le prix réel de la livraison est beaucoup plus élevé pour ces acteurs, qui ne bénéficient ni des effets de volume ni de la logistique largement internalisée par Amazon<sup>15</sup>. La vente de livres sur internet n'est pas une activité rentable à elle seule.

Amazon a d'abord tenté de déstabiliser frontalement le modèle français du prix unique du livre. En 2008, lors des débats parlementaires sur la loi de Modernisation de l'Économie (LME), le géant américain a ainsi initié des amendements visant à fragiliser la loi Lang. Face à l'échec de cette tentative de démantèlement législatif, Amazon a alors déployé une nouvelle stratégie : contourner le prix unique en pratiquant le dumping sur les frais de port. C'est cette nouvelle offensive qui a rendu nécessaire la loi Darcos, devenue un outil indispensable pour préserver l'esprit et l'efficacité de la loi Lang. La bataille actuelle autour des frais de port minimum s'inscrit donc dans une lutte plus large pour la défense du modèle français de régulation du marché du livre.

Amazon, consciente de son avantage compétitif et cherchant à le pousser davantage, entreprend une attaque en règle contre la loi Lang elle-même. Le 2 juillet 2008, le directeur général d'Amazon France de l'époque, Xavier Garambois, a ainsi indiqué aux députés de la commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale :

---

<sup>13</sup> SWINDELLS Katharine, « How Amazon surrendered in its war on bookshops », consulté le 9 janvier 2025.

<sup>14</sup> Booksellers Association, Submission by the Booksellers Association to the CMA Call for Information by the Digital Task Force, Juillet 2020

<sup>15</sup> A noter : Envoyer un livre entre 250 et 500 g coûte 6 timbres verts, soit 6,70€ actuellement, les libraires font donc face à des coûts postaux élevés.

« Selon nous, il est aujourd'hui possible de modifier légèrement la loi sur le prix unique sans que cela ait nécessairement un impact dramatique. (...) La comparaison avec les pays européens est une bonne chose. On montre souvent du doigt le marché britannique mais les arguments ne sont pas toujours exacts. Amazon, qui est présent sur ce marché, dispose d'une grande quantité de données que nous partagerons volontiers avec vous. Celles-ci tendent à montrer que le prix du livre n'augmente pas en Grande-Bretagne, que la production éditoriale britannique continue de progresser, avec une hausse de 22 % entre l'abandon du NBA [Net Book Agreement = prix unique du livre] et 2007. »

Plus généralement, Amazon ne s'est alors pas caché d'avoir poussé auprès des députés de la majorité de l'époque des amendements visant à largement écorner la loi Lang, notamment via une réduction du délai légal minimum avant de pouvoir solder le prix d'un livre (qui serait passé de 2 ans à un an)<sup>16</sup>. Cette tentative a échoué.

**Face aux distorsions de concurrence engendrées par la gratuité des frais de port, une première loi, du 8 juillet 2014**, interdit aux détaillants de livres d'offrir les frais de livraison. La loi supprime également la faculté d'offrir le rabais de 5% lorsque le livre est acheté en ligne et livré à domicile.

Amazon ne se résout pas à renoncer à son avantage concurrentiel, et décide de contourner *de fait* les dispositions de la loi en pratiquant des frais de livraison purement symboliques (0,01 centime d'euros). Ce montant dérisoire a permis au *pure player* de poursuivre sa montée en puissance : en 2021, le géant américain disposait ainsi de non moins de 50% des parts du marché du livre en ligne<sup>17</sup> - un chiffre dont il faut noter qu'il reste très inférieur aux données équivalentes en Grande-Bretagne, marché qui n'est plus protégé par un prix unique du livre. **La loi de 2014 n'est donc pas parvenue à corriger la distorsion de concurrence » qui s'est créée entre grandes plateformes et petits détaillants de livres<sup>18</sup>.**

#### Les dangers des situations de monopole et de concurrence par les prix sur l'écosystème du livre – l'exemple français, le contre-exemple américain

Le modèle français de régulation du marché du livre, avec sa politique de prix unique et son dense réseau de librairies indépendantes, fait figure d'exemple à l'international. La loi Darcos s'inscrit dans cette tradition de soutien à la création littéraire et d'accès démocratique à la culture.

À l'opposé, l'expérience américaine d'Amazon illustre les dangers d'une absence de régulation. La plateforme, qui a débuté dans la vente de livres avant de devenir « *the everything store* », prétend défendre en France le pouvoir d'achat et l'accès à la culture.

Pourtant, la stratégie d'Amazon aux États-Unis, où la plateforme a bénéficié d'un environnement bien plus favorable qu'en France, illustre parfaitement les dangers d'un monopole non régulé dans le secteur culturel. Sa stratégie consistant à casser les prix pour créer une dépendance à son écosystème *Prime* - aujourd'hui utilisé par la moitié des foyers américains - a conduit à des conséquences dévastatrices pour les libraires américains. En effet, le nombre de librairies américaines a été divisé par deux en vingt

<sup>16</sup> Selon l'article 5 de la Loi Lang, les détaillants peuvent pratiquer des prix inférieurs au prix de vente public pour des livres édités ou importés depuis plus de deux ans, et dont le dernier approvisionnement remonte à plus de six mois. La date de dépôt légal ou celle de l'achevé d'imprimé pour les réimpressions à l'identique détermine le délai de deux ans, tandis que la date de réception des ouvrages en stock fixe le délai de six mois. Cette possibilité de solder des livres concerne uniquement les détaillants. Les éditeurs, quant à eux, ne sont pas autorisés à pratiquer des prix inférieurs au prix de vente public, sauf en cas d'arrêt total de la commercialisation de l'ouvrage, où ils peuvent céder leurs stocks à des soldeurs professionnels.

<sup>17</sup> BANNIER Géraldine, *Rapport fait au nom de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, visant à conforter l'économie du livre et à renforcer l'équité et la confiance entre ses acteurs, op. cit.*, 2021.

<sup>18</sup> *Ibid.*

ans, passant de 12 000 à 6 000 entre 1998 et 2019. Par ailleurs, en 2023, les États-Unis comptaient 2 185 libraires indépendants (pour 2 600 magasins), soit moins qu'en France qui en compte plus de 3 000, et ce pour une population plus de cinq fois supérieure<sup>19</sup>. **Il y a ainsi environ 7 fois plus de librairies par habitant en France.**

Aujourd'hui, Amazon contrôle 40% du marché du livre papier et 80% des e-books aux États-Unis. Cette position dominante lui permet d'exercer une pression considérable sur les éditeurs, comme en témoignent les conflits avec Macmillan et Hachette<sup>20</sup>. Plus préoccupant encore, son algorithme favorisant les best-sellers contribue à une standardisation de l'offre culturelle. Les études révèlent que les lecteurs ont trois fois plus de chances de découvrir de nouveaux livres en librairie que sur Amazon, démontrant ainsi les limites d'un modèle privilégiant l'immédiateté au détriment de la diversité culturelle.

### 1.2.2. La loi Darcos : une proposition législative équilibrée, fruit d'un important travail de concertation

C'est dans ce contexte que le législateur intervient de nouveau pour rendre pleinement efficace la loi sur le prix unique du livre, notamment en fixant de façon plus claire un tarif minimum pour les expéditions de livres à domicile.

**Adoptée à l'unanimité des deux chambres du Parlement en 2021 et entrée en vigueur le 7 octobre 2023**, la loi Darcos prévoit qu'un arrêté fixe une facturation minimum pour la livraison de livres. **Au terme d'une longue concertation menée par l'ARCEP**, ce tarif est établi à **trois euros** pour toute livraison d'une commande de livres neufs d'un montant inférieur à 35 euros – au-delà la loi de 2014 continue de s'appliquer, ce qui permet aux détaillants qui le souhaitent de facturer 0,01 centime d'euro la livraison.

L'instauration de ce montant plancher vise à réduire l'écart concurrentiel entre grands et petits détaillants de livres, et donc à rééquilibrer les dynamiques du marché. La loi vise aussi à encourager les libraires à accroître leurs activités en ligne. Par ailleurs, la loi possède également un volet écologique, car elle crée une incitation à limiter l'expédition des colis et à les regrouper.

La loi Darcos est une loi très forte, pensée pour défendre l'existence des librairies qui maillent nos territoires. C'est une **mesure courageuse**, conçue pour permettre aux collectivités à travers le pays de bénéficier d'une vraie vie culturelle, animée par un réseau physique de librairies. Il est intéressant à cet égard de rappeler que **l'article 2 de la loi Darcos ouvre la possibilité pour les collectivités de subventionner l'activité des librairies indépendantes** (dans la limite de 30% de leur chiffre d'affaires)<sup>21</sup>. L'objectif de la loi est donc très nettement de créer les conditions pour aider les commerces physiques de livres de proximité à se maintenir – et à se développer.

C'est une loi qui a suivi tout le processus parlementaire traditionnel et qui bien évidemment a fait l'objet de débats ; l'ensemble des acteurs du marché du livre ont été consultés au fil de son élaboration, parmi lesquels le Syndicat de la Librairie Française, le Centre national du livre, le Conseil permanent des écrivains, mais aussi Amazon France<sup>22</sup>. **La loi Darcos profite d'ailleurs d'une certaine façon à tous les acteurs du livre, pure players compris : l'arrêt des livraisons gratuites représente en effet des économies significatives pour les grands détaillants.** Le choix de fixer le montant plancher des frais de port à trois

<sup>19</sup> American Booksellers Association, Number of independent bookstores in the United States from 2009 to 2023, 2024

<sup>20</sup> *Inside Amazon's Battle With Hachette*, Forbes, May 14th 2014

<sup>21</sup> « LOI n° 2021-1901 du 30 décembre 2021 visant à conforter l'économie du livre et à renforcer l'équité et la confiance entre ses acteurs ».

<sup>22</sup> BANNIER Géraldine, *Rapport fait au nom de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, visant à conforter l'économie du livre et à renforcer l'équité et la confiance entre ses acteurs*, op. cit., 2021.

euros, pour les commandes de livres neufs de moins de 35 euros, est de plus **une décision très mesurée, équilibrée, puisque trois euros ne représente finalement qu'une partie du coût réel d'une livraison à domicile** pour la plupart des acteurs dont la logistique n'est pas le cœur de métier. Ce montant de trois euros correspond d'ailleurs au niveau minimum des frais de port généralement appliqués pour l'expédition d'autres types de produits d'un prix équivalent : la loi Darcos ne fait donc que corriger une anomalie en alignant les conditions d'expédition du livre sur celles des autres produits. En effet, pour les commandes d'un montant inférieur à 35 € ne contenant pas de livres neufs, Amazon tarife la livraison à 2,99 € pour les commandes uniquement multimédias, et 3,99 € pour toutes les autres commandes<sup>23</sup>. **Ainsi, les grands acteurs continuent de bénéficier d'un véritable avantage concurrentiel, qui doit pousser les plus petits à améliorer leur digitalisation et leur modèle logistique ; les plus petits ont les moyens de rivaliser davantage et de financer leur transition vers un modèle davantage digitalisé.**

**Le modèle Amazon au révéléateur de la loi Darcos : un contournement de la loi justifié par une stratégie d'élargissement de la base des clients et de constitution d'un monopole sur les achats en ligne.**

Comme indiqué dans cette note et dans les très nombreux travaux consacrés au modèle d'Amazon, l'objectif de la plateforme américaine est bien d'inciter le maximum de consommateurs à utiliser ses services pour l'ensemble des achats du quotidien transportables et livrables.

La loi Darcos vient contrecarrer cette stratégie prédatrice d'Amazon, dont le modèle repose sur une politique de prix artificiellement bas (via la livraison gratuite), un modèle très efficace et addictif de livraison ultra-rapide, et une offre extrêmement profonde de livres, comparable à celle des libraires<sup>24</sup>. Cette pratique de dumping, rendue possible par la puissance financière du géant américain, visait à fragiliser la concurrence en proposant systématiquement des tarifs inférieurs au marché. La combinaison de la loi Lang historique et de son bras numérique Darcos met désormais en échec cette stratégie d'éviction, empêchant Amazon de pratiquer des prix déloyalement bas par rapport à ses concurrents.

C'est sans doute pour cette raison qu'Amazon France, sans aucune concertation amont, sans en avoir référé au Médiateur du Livre (ce qui aurait constitué la procédure *a minima*), a annoncé le 5 novembre dernier que ses clients pourraient désormais choisir la livraison gratuite de livres dans un réseau de plus de 2 500 points de retraits partout en France.

Or, la loi Darcos garantit la gratuité du « click and collect » de livres, mais seulement si ceux-ci sont récupérés dans des commerces de vente au détail de livres. Amazon joue avec cette disposition de la loi, de façon faussement naïve, en proposant à ses clients de retirer des livres commandés dans des points de retrait de colis, type « lockers ». Mais ces « lockers » se situent non pas dans des commerces de vente au détail de livres, mais bien souvent dans des galeries marchandes ou zones commerciales disposant d'heures d'ouverture bien plus larges, ou encore dans les parkings d'hypermarché prétendument dotés de rayons livres. Le

---

<sup>23</sup> [Frais et délais de livraison en France métropolitaine et Monaco](#), Amazon France

<sup>24</sup> Il est important de noter que l'offre de livres sur Amazon n'est pas supérieure à celle que les clients peuvent trouver en librairie. Ils peuvent commander tous les ouvrages disponibles, comme sur Amazon, en s'appuyant sur le fichier unique utilisé par tous les détaillants du livre, le Fichier Exhaustif du Livre (FEL).

groupe s'en prend ainsi à l'esprit et à la lettre de la loi, et capitalise pour ce faire sur son réseau de plus de 4 000 consignes automatiques.

Dans une déclaration récente, le directeur général d'Amazon France a déclaré : « *Les lecteurs bénéficient désormais de la livraison gratuite de livres dans plus de 2 500 points de retrait situés dans des magasins qui vendent des livres. Il s'agit en grande majorité de comptoirs et accueils de magasins, et plus de 70 % de ces points de retrait sont situés dans des petites villes et zones rurales. Il s'agit d'une initiative bénéfique pour la lecture, qui est conforme à la loi. D'ailleurs le retrait gratuit de livres achetés en ligne est une pratique qui existe déjà depuis longtemps chez d'autres acteurs importants du secteur.* »<sup>25</sup> (C'est nous qui soulignons). Comment expliquer alors qu'Amazon redouble d'efforts pour contourner, voire rendre inopérante la loi Darcos. Amazon semble s'inscrire dans une logique de détricotage progressif de la loi Darcos, en s'appuyant sur une lecture contestable des textes. Or, l'enjeu des 5 % pourrait bien constituer la prochaine étape de cette stratégie, aboutissant à un détricotage des lois de 2014 et 2021 et visant *in fine* à affaiblir la loi Lang sur le prix unique du livre. Plus généralement, une part très significative de ces lockers sont situés en dehors de tout magasin physique, avec des horaires d'ouverture 7j/7, 24h/24.

Cette initiative est parfaitement cohérente avec la stratégie de long terme d'Amazon de détricotage de la loi Lang, qui avait démarré dès 2008.

---

<sup>25</sup> Interview de Guillaume Duval, « *La lecture est une grande cause qui doit nous unir et non pas nous opposer* », Livres Hebdo, 19 janvier 2025

## 2. La loi Darcos : une loi particulièrement équilibrée et efficace

### Point méthodologique sur les chiffres

Pour tous les chiffres cités ci-dessous dans les Focus « Chiffres-clés », nous utilisons des enquêtes de marché qui comparent l'année précédant la mise en place de la loi Darcos, et l'année qui lui succède immédiatement. Nous précisons chaque fois la source des chiffres, mais il s'agit :

- d'enquêtes de données panel consommateurs GfK, croisées parfois avec des données Foxintelligence, et dont nous proposons ici une interprétation qui nous est propre ;
- des données consolidées collectées par le SLF à travers son Observatoire de la librairie qui regroupe 450 librairies représentant la moitié de l'activité des librairies en France ou en provenance de plateformes opérant plus de 2 600 sites de librairies ;
- des données consolidées des grandes surfaces spécialisées (Groupe Nosoli – Furet/Decitre, Cultura, Espace culturel Leclerc, Fnac).

Ces chiffres permettent à la fois d'évaluer les évolutions du marché, en volume et en valeur, et les évolutions de part de marché, également en volume et en valeur.

### 2.1. La loi Darcos : une loi avec des effets neutres à positifs sur les ventes de livres

#### 2.1.1. Un effet « volume » plutôt positif

L'industrie du livre traverse une période complexe ces dernières années, pénalisée par une forte inflation et une stagnation du pouvoir d'achat des consommateurs.

Dans ce contexte, même si l'objectif de la loi n'était pas d'*augmenter* les volumes de ventes, il fallait néanmoins s'assurer que la loi et ses trois euros plancher n'avaient pas d'impact négatif.

Les chiffres les plus récents sont très rassurants sur ce point : **la loi semble avoir eu un effet stabilisateur voire positif sur les volumes de vente.**

Le nombre de ventes continue certes de diminuer en volume, comme avant l'entrée en vigueur de la loi, mais **cette baisse s'est significativement ralentie**. C'est vrai au niveau global (tous commerces confondus) comme pour les seules librairies indépendantes.

#### **Chiffres-clé #1 – Une loi aux impacts neutres à positifs sur les volumes de vente**

*L'année qui avait précédé l'application de la loi Darcos (oct.22-sept.23), le volume des ventes avait baissé de 3,1%.*

*Cette baisse continue l'année post-Darcos (oct.23-sept.24), avec une baisse de 2,6% des volumes.*

*La baisse des volumes continue donc malheureusement – mais la loi Darcos aurait plutôt « freiné » cette dynamique (+0,5 point)*

Source : Données GfK ;

*Un autre jeu de données, issu cette fois-ci du SLF, parvient aux mêmes conclusions pour les seules librairies.*

*Ainsi, dans le panel représentatif du SLF (chiffres consolidés de 450 librairies indépendantes représentant plus de la moitié de l'activité des librairies françaises), la baisse en volume est passée de -3,6% à -2,4%.*

Source : Observatoire de la librairie du SLF.

### 2.1.2. Un effet « valeur » plutôt négatif, mais sans doute lié à une baisse de l'inflation du prix des livres

Le chiffre d'affaires global du secteur connaît une légère baisse en valeur, mais cette tendance est imputable à la modération de la hausse des prix. Le secteur faisait en effet face, depuis la crise du covid-19, à une importante augmentation des coûts des matières premières, ce qui s'est traduit par de fortes hausses de prix, de la part des éditeurs, de 2021 à 2023. Ces hausses ont fortement ralenti en 2023 et 2024 et l'évolution du chiffre d'affaires a ainsi été en partie « rattrapée » par les baisses de volume.

#### **Chiffres-clé #2 – Une loi sans effet significatif sur le chiffre d'affaires des distributeurs de livre**

*L'année qui avait précédé l'application de la loi Darcos, le chiffre d'affaires du secteur avait augmenté de 1,6%, porté en particulier par l'inflation.*

*L'année suivante, le chiffre d'affaires a continué à augmenter, avec une hausse de 0,7 (soit une dynamique négative de -0,9 point).*

Source : Données GfK.

*Les données SLF aboutissent aux mêmes conclusions, avec un marché stable en valeur l'année précédant la loi, et qui baisse de 0,3% l'année suivante.*

## Les idées reçues sur la loi Darcos face à sa première évaluation robuste

### Fiche #1

#### **Idée reçue – « La loi Darcos réduit le pouvoir d'achat culturel des Français modestes »**

Amazon a exprimé des inquiétudes concernant la loi Darcos, suggérant que celle-ci pourrait affecter le « pouvoir d'achat culturel » des Français, notamment des plus modestes.

#### **Évaluation – « Une affirmation non démontrée par les chiffres, qui mérite donc d'être nuancée »**

Pour étayer cette position, Amazon France a commandé des enquêtes d'opinion à des instituts de sondage<sup>26</sup>. Toutefois, l'examen attentif de ces enquêtes soulève quelques questions méthodologiques.

D'une part, ces enquêtes se concentrent sur des perceptions plutôt que sur les comportements d'achats effectifs. La formulation de certaines questions pourrait orienter les réponses, comme l'illustre cette question sur les frais de port : « Depuis le 7 octobre dernier, un arrêté ministériel a fixé les frais d'expédition pour l'achat de livres sur internet à 3 euros minimum pour toutes les commandes inférieures à 35 euros. Diriez-vous que la mise en place de ces frais de port obligatoires de 3 euros minimum affecte votre pouvoir d'achat ? ». Il n'est pas surprenant que près de deux tiers des personnes interrogées aient répondu par l'affirmative à une question portant sur une augmentation de prix.

D'autre part, la structure de l'échantillonnage présente certaines particularités qui méritent d'être examinées. L'étude accorde une importance particulière aux tranches de revenus les plus modestes, en consacrant deux catégories distinctes aux revenus inférieurs à 1300 euros mensuels. Cette répartition représente la moitié des catégories étudiées, ce qui peut sembler disproportionné au regard des statistiques nationales. Les critères de définition des revenus (revenus individuels ou par ménage/unité de consommation, revenus du seul travail ou revenus globaux etc.) ne sont pas précisés, ce qui rend l'interprétation des résultats délicate. De plus, le positionnement de la tranche 1300-2500 euros comme « classe moyenne » peut surprendre, sachant que le SMIC net dépasse actuellement 1400 euros. Si l'on compare ces données à celles de l'INSEE sur la consommation des ménages, cette méthodologie revient à concentrer une grande partie de l'étude sur les deux premiers déciles de revenus, ce qui peut affecter la représentativité des résultats.

Ainsi, les choix méthodologiques et leur focalisation sur certaines catégories de population invitent à considérer ces conclusions avec beaucoup de prudence.

---

<sup>26</sup> Les pratiques d'achat culturels des Français et le rôle du numérique, IFOP, Amazon, 2024.

## 2.2. Une loi qui touche sa cible : un vrai coup de pouce pour tous les commerces de livres et notamment pour les petites librairies

En réalité, outre la stabilité/stabilisation du marché du livre en volume et en valeur, la loi Darcos a surtout très bien rempli ses objectifs principaux : défendre l'écosystème des librairies, et grâce à ce dernier, celui de la création et de la diffusion des œuvres littéraires en France.

### 2.2.1. Un rééquilibrage très significatif du marché au profit des commerces physiques

Un chiffre permet de l'objectiver : l'évolution très positive des parts de marché en volume des commerces physiques vendant des livres.

**Chiffres-clé #3 – En une année seulement, la loi Darcos a fait gagner plus de 3 points (3,2) de part de marché aux commerces physiques**

*L'année qui a précédé l'application de la loi Darcos, la part de marché des commerces physiques continuait sa lente érosion, avec une baisse de près d'un point (0,9)*

*L'année suivante, cette part de marché bondit de 2,3 points au profit des magasins soit une dynamique avant/après Darcos de +3,2 points au profit des magasins.*

*C'est encore plus net si on s'intéresse au marché en valeur : la hausse est alors de 2,8 points en année N, contre -1,1 en année N-1, soit un delta de 3,9 points de parts de marché en dynamique.*

*Cette évolution est d'autant plus spectaculaire que le Click & Collect est généralement comptabilisé parmi les achats « Web » tout comme les achats en e-commerce des grandes surfaces spécialisées.*

(Source : Données GfK croisées avec données Foxintelligence ; calcul et interprétation des auteurs).

Ainsi, en l'espace de quelques mois, on a assisté à une spectaculaire inversion des tendances dans les modes de consommation, avec un vrai effet « boost » pour les librairies.

**Le « signal prix » de trois euros pour les frais de livraison a largement incité les clients à privilégier l'achat en librairie, ce qui a permis de rééquilibrer le rapport de force entre les différents acteurs du livre.**

### 2.2.2. Une loi qui bénéficie à tous les commerces physiques mais plus particulièrement aux petites librairies indépendantes

Il est également important de se pencher sur l'effet spécifique de la loi Darcos sur les librairies dites de niveau 2, librairies situées majoritairement dans les villes moyennes et petites ou des bourgs, cibles privilégiées de la loi Darcos.

Ces dernières s'affirment comme les principales bénéficiaires de cette réforme – une excellente nouvelle, si on considère le risque potentiel de la loi Darcos, qui aurait été de décourager les lecteurs des zones moins denses dont la demande en livres pourrait être considérée comme plus élastique (sensible) au prix des livraisons.

#### **Chiffres-clé #4 – Les librairies indépendantes et de petite taille, grandes bénéficiaires de la loi**

Avant la loi Darcos, le marché était en difficulté, avec une baisse de 0,9 points des parts de marché des magasins physiques. Après la loi, on observe un retournement spectaculaire : une augmentation de 2,3 points des parts de marché en volume (resp. 2,8 points en valeur). Cela illustre un impact global de 3,2 points de parts de marché en volume, attribuable à la loi Darcos (resp. impact global de 3,9 points en valeur).

De façon générale, tous les commerces physiques en ont bénéficié :

- Les librairies de niveau 2 ont ainsi capté 1,1 point de PDM en volume et 1,4 point en valeur.
- Les librairies de niveau 1 ont capté 0.6 point de PDM en valeur et en volume
- Les grandes surfaces spécialisés (GSS) ont capté 1,7 point de PDM en volume et 1,8 point en valeur.

Mais c'est surtout la dynamique (comparaison N-1/N) qui montre l'impact de la loi :

- pour les GSS, le delta en volume et en valeur, pré- et post-Darcos est de respectivement +0,3 et de +0,4. Les GSS capturaient déjà des parts de marché (+1,4 en année N-1), la loi a juste consolidé cette tendance.

- pour les librairies de niveau 1, le delta en volume pré et post-Darcos est de + 0,6. Leur activité était stable (+0%) et progresse de 0,6% en volume et en valeur

- pour les librairies de niveau 2, l'effet est plus impressionnant : le retournement de tendance est spectaculaire avec un delta de +1,3 en volume (passage de -0,2 point à +1,1 point) et de +2,0 points en valeur !

**Ainsi, sur un delta de +3,9 points d'évolution de part de marché en valeur sur les ventes en magasin entre l'année pré-Darcos et l'année post-Darcos, 2 points reviennent aux seules libraires de niveau 2, soit environ 50% de l' « effet » Darcos.**

Données GfK croisées avec données Foxintelligence ; calcul et interprétation des auteurs.

Ainsi, si l'objectif premier de cette loi n'était pas d'augmenter à court terme le volume et la valeur du marché du livre, mais plutôt d'établir un écosystème plus équitable, on peut affirmer que le pari est réussi. Les panels consommateurs montrent par ailleurs une hausse de la fréquence de visite en magasin, et des comportements de réachat.

La loi Darcos a ainsi non seulement enrayé l'hémorragie des parts de marché des magasins physiques, mais a également inversé la tendance de façon rapide et spectaculaire. **Ce retournement démontre à la fois la forte sensibilité des consommateurs aux signaux prix et a *contrario* la vulnérabilité des librairies face à des politiques de gratuité agressives.**

Le prix de trois euros fixé par l'ARCEP semble en réalité avoir joué un rôle subtil sur le marché : trop modeste pour en affecter significativement le volume et la valeur, mais suffisamment incitatif pour encourager les Français à fréquenter davantage les librairies (cf. 2.2. ci-dessous).



## Les idées reçues sur la loi Darcos face à sa première évaluation robuste

### - Fiche #2

**Idée reçue – « La loi Darcos serait défavorable à la « France périphérique » ».**

Amazon soutient que la loi va pénaliser les populations non-urbaines en rendant l'achat de livres plus coûteux et plus compliqué pour les habitants des zones rurales.

**Évaluation – « Un effet au contraire positif pour les librairies et commerces de livre en zone rurale ou périurbaine, au cœur des enjeux de la lutte contre l'« archipelisation » »**

Les travaux de Jérôme Fourquet sur l'archipelisation de la France démontrent que les territoires ruraux, tout comme certaines zones urbaines, souffrent déjà d'un désengagement des services publics et des effets de la mondialisation. Dans ce contexte, la loi Darcos apparaît comme un rempart contre cette fragmentation territoriale. Elle contribue au maintien d'un réseau culturel dense et accessible, notamment à travers les librairies indépendantes qui démontrent une remarquable résilience.

Par ailleurs, selon un panel consommateurs GfK, le mix acheteurs et dépenses Internet / librairies est identique par zone de chalandise : il n'y a pas de sous-représentation des achats en librairie en zone rurale. Au contraire, les dépenses en librairie dans les zones de moins de 100 000 habitants est en hausse continue, au détriment du web.

Cette dynamique positive se confirme par des chiffres éloquentes : ces dernières années, 53% des nouvelles librairies ont choisi de s'implanter dans des villes de moins de 20 000 habitants, et plus significatif encore, une librairie sur cinq a ouvert ses portes dans des communes de moins de 5 000 habitants (études SLF – cabinet Axiales 2022 et 2024). Loin de pénaliser les zones rurales, la loi renforce donc le maillage culturel du territoire et soutient la vitalité des petites communes.

## 2.3. Digitalisation et Click & collect : quand la loi Darcos pousse l'achat en librairies à se réinventer et facilite la digitalisation de ces dernières

Le click and collect émerge comme le principal bénéficiaire de la loi Darcos. Les chiffres ci-dessous sont probablement sous-estimés, car de nombreux clients consultent la disponibilité en ligne mais retirent leurs ouvrages sans réservation préalable.

**Chiffre-clé #5 – Une loi accélératrice de la digitalisation des librairies et de la pratique du « click & collect »**

*Depuis l'application de la loi Darcos, le nombre de sites internet de libraires indépendants a cru de 13%, renforçant ainsi significativement la présence en ligne de la profession. La quasi-totalité des libraires indépendants, soit près de 3 000, disposent dorénavant d'un site internet à vocation commerciale proposant la visualisation des stocks disponibles en temps réel, la commande avec retrait en librairie et, pour une part importante d'entre elles, la livraison à domicile.*

*Avec la loi Darcos, les ventes en ligne des libraires indépendants progressent, au global, de 9,5% en volume et de 10,8% en valeur ; parmi ces ventes en ligne la part du click&collect augmente légèrement, en volume et en valeur.*

Source : consolidation de données fournies par des plateformes opérant plus de 2 600 sites de librairies

*De façon générale, pour tous les commerces physiques, la pratique du click&collect est largement plébiscitée. L'exploitation de données GfK montre ainsi, sur un périmètre constant de magasins de GSS, une part du click&collect qui passe de 39% en année N-1 à 55% en année Darcos. Une évolution spectaculaire alors que le click&collect était orienté à la baisse en année N-1 (-1 point)*

Source : Données GfK ; calcul et interprétation des auteurs).

*Un focus sur Maison de la presse est également révélateur, même si les volumes restent faibles : l'activité de livraison à domicile a augmenté de 15% tandis que le nombre de livres vendus par click&collect doublait sur la même période (+98%).*

Source : Données Maison de la presse, oct.22-sept.23/oct.23-sept.24

Ces chiffres montrent que la loi Darcos, loin d'être une loi anti e-commerce, a encouragé les petits acteurs du livre à accélérer leur digitalisation pour mieux répondre aux envies de leurs clients. Le marché numérique du livre compte donc à présent davantage d'acteurs, ce qui garantit un plus grand équilibre concurrentiel en son sein.

### Les idées reçues sur la loi Darcos face à sa première évaluation robuste

-

#### Fiche #3

#### **Idee reçue – Une loi qui serait en défaveur d'un mode écologique et optimisé de livraisons**

Le modèle de livraison des pure players, notamment d'Amazon, serait plus écologique grâce à l'optimisation des tournées et l'utilisation de véhicules "verts".

#### **Évaluation – une affirmation qui manque d'étayage statistique, a minima difficile à objectiver et contestable**

L'argument écologique mérite d'être nuancé au regard des pratiques réelles des consommateurs. En effet, plusieurs facteurs démontrent que le modèle omnicanal peut s'avérer tout aussi, sinon plus, écologique :

Premièrement, en zone urbaine, les consommateurs optent majoritairement pour le click and collect à pied, évitant ainsi toute émission liée au transport. Cette pratique s'inscrit naturellement dans leurs déplacements quotidiens.

Deuxièmement, il existe une tendance croissante au regroupement des achats par les consommateurs. Cette habitude, encouragée par des systèmes d'incitation efficaces, est motivée tant par des considérations écologiques que par des contraintes économiques, notamment face à la hausse des prix du carburant.

Enfin, le click and collect dépasse la simple dimension environnementale pour devenir un véritable outil de cohésion sociale. En incitant les clients à se rendre en librairie, il favorise les interactions avec les libraires et maintient un tissu social essentiel dans nos communautés, ajoutant ainsi une dimension sociétale à son impact positif.

## 2.4. Une loi qui défend le maintien de nombreux emplois qualifiés

Enfin, il est important de noter que l'écosystème préservé et même renforcé par la loi Darcos est particulièrement riche en emplois.

Il est en effet très clair que la substitution, comme en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis par exemple, d'un nombre important de librairies indépendantes par des pure players, s'avère très destructrice d'emplois. **Il faut beaucoup plus de libraires indépendants que de salariés Amazon pour vendre un même volume de livres. Les libraires, en plus de la vente, occupent des fonctions d'accueil des clients et de conseil, et mettent fréquemment en place des animations.** Les librairies, par leur modèle économique de proximité, créent plus d'emplois locaux et pérennes, contribuant ainsi plus efficacement au dynamisme économique des territoires que la centralisation logistique du e-commerce.

La présence de nombreuses librairies peut ainsi être lue comme la garantie d'un nombre important de *médiateurs* de la culture du livre ancrés dans les territoires et permettant d'établir des contacts entre lecteurs et libraires, ainsi qu'entre la population de façon générale et l'offre culturelle.

En outre, selon la logique qui veut que l'on consomme en partie ce qui nous est accessible, et compte tenu du fait que les achats de biens et produits culturels sont en forte concurrence, pour la majorité des ménages, avec d'autres achats possibles, la présence de librairies *physiques* constitue aussi une puissante garantie contre la relégation de ce produit essentiel en dernière position des priorités d'achat.

## 3. La loi Darcos : un dispositif d'avenir au service de la durabilité d'un écosystème exceptionnel

La loi Darcos et la loi Lang sont porteuses d'une vision singulière du monde du livre et du marché culturel, vision qui va bien au-delà d'une simple question de frais de port.

Il s'agit de lois qui proposent d'établir les bases d'un marché culturel humanisé, personnalisé et ancré dans nos territoires – elle permet ainsi d'éviter une vraie "désincarnation" du marché du livre français.

La loi Darcos permet en outre à un dispositif – certes ancré dans les années 1980 et dans les débats portant dans ces années sur l'« exception culturelle française » mais qui garde toute sa pertinence – d'entrer dans l'ère numérique et de montrer qu'il existe des outils bien conçus et accessibles qui permettent d'accompagner avec justesse les potentialités et les risques d'une digitalisation totale du monde, sous l'égide de quelques acteurs privés.

Il s'agit ainsi d'une loi favorable à la souveraineté culturelle, et dont la première évaluation détaillée ci-dessus démontre qu'elle a su trouver le juste équilibre tant sur le plan économique, social, culturel que digital : le marché reste stable, l'impact social et culturel est positif par la défense du rôle central des libraires, et les évolutions technologiques sont encouragées.

### 3.1. Trois euros : un petit prix mais de grands effets pour la médiation culturelle

Grâce au signal prix de trois euros, le législateur a réussi à inciter le consommateur à se rendre davantage en librairie, dans des proportions que même les libraires n'avaient sans doute pas anticipé.

La performance de ce levier financier nous dit quelque chose de profond sur notre société : nous aspirons sans doute à davantage d'humain, de découverte et de médiation, mais de puissantes incitations nous en détournent, et nous poussent à explorer le monde depuis notre canapé et notre téléphone portable.

*Avec la loi Darcos, nous avons un exemple finalement assez rare de régulation efficace et peu coûteuse rapprochant la société et ses individus d'un modèle plus désirable, à rebours de l'épidémie de solitude qui gagne nos sociétés, et dont les effets délétères sont chaque jour mieux renseignés, notamment aux Etats-Unis<sup>27</sup>.*

Cette loi affirme ainsi un modèle culturel auquel nous aspirons : celui d'un marché littéraire humain, qui met en relation libraire et lecteur, conseiller et conseillé. Un marché littéraire construit sur le principe d'une médiation culturelle personnalisée, et dans lequel le lecteur a accès à des livres « à rotation rapide » (bestsellers à grands tirages) comme « à rotation lente » (ouvrages jugés plus « exigeants »).

Un tel modèle incite le lecteur à sortir des sentiers battus. La médiation culturelle du libraire, qui se traduit 1) par la sélection d'ouvrages qu'il effectue au sein de sa boutique et 2) par les recommandations qu'il peut partager à ses différents clients est extrêmement précieuse à cet égard. Cet accompagnement permet en effet au lecteur de découvrir des ouvrages qu'il n'aurait pas repéré de prime abord. Selon un panel consommateur GfK, les librairies, dont la part de marché a augmenté après l'entrée en vigueur de la loi Darcos, ont vu la part des achats prémédités au titre baisser au bénéfice des achats spontanés.

En se rendant en librairie, un lecteur a bien plus de chance d'élargir son "champ littéraire" qu'en commandant un livre sur internet. Il peut s'y procurer des ouvrages qui n'auraient probablement pas figuré dans la liste des « top bestsellers » affichée par les détaillants en ligne, ou dans celle de titres suggérés pour « compléter son panier » virtuel. Les études confirment cette dynamique.

*D'après une étude américaine de l'Institute for Local Self-Reliance, Amazon ne représenterait ainsi que 7 % des découvertes de nouveaux livres, tandis que les librairies en représentent 20 %<sup>28</sup>. Ce chiffre est d'autant plus important et significatif en France, qui compte un bien plus grand nombre de librairie (7 fois plus environ par habitant, cf. Encadré Les dangers des situations de monopole et de concurrence par les prix sur l'écosystème du livre – l'exemple français, le contre-exemple américain)*

### 3.2. Encourager une consommation durable, voire militante

A l'heure où la durabilité et le bien consommer deviennent des préoccupations de plus en plus importantes au sein de nos sociétés, la loi Darcos nous invite, tous, à étendre ces principes à l'achat de livres.

<sup>27</sup> Voir par exemple, "The Anti-Social Century. Americans are now spending more time alone than ever. It's changing our personalities, our politics, and even our relationship to reality" By Derek Thompson, The Atlantic, 8 janvier 2025, <https://www.theatlantic.com/magazine/archive/2025/02/american-loneliness-personality-politics/681091/>

<sup>28</sup> Mitchell, S and LaVecchia, O. *Amazon's Stranglehold: How the Company's Tightening Grip is Stifling Competition, Eroding Jobs, and Threatening Communities*, Institute for Local Self-Reliance, 2016.

Première caractéristique de ce mode de consommation plus vertueux : la mise en place de frais de port obligatoires encourage tous les consommateurs à limiter, ou du moins optimiser les livraisons effectuées à domicile. Cela permet à terme de réduire la masse d’emballages, le nombre “d’acheminements express en longue distance”, “d’échecs de livraison” et de retours du produit, quatre facteurs de pollution importants, comme le rappelle l’ADEME<sup>29</sup>. La baisse de la part de marchés des *pure players*, la hausse du *click&collect* montrent ainsi que la loi Darcos nous habitue à un monde à venir dans lequel le nombre d’ « esclaves énergétiques » diminuera<sup>30</sup> (par disparition de l’énergie bon marché et la restriction du recours aux énergies fossiles) et où il s’agira de mieux penser ses modes de consommation.

Deuxième caractéristique qui fait de la loi Darcos une incitation à la consommation éthique : le soutien des réseaux physiques de vente de livres permet sur le long terme de ménager une vraie place aux plus petits acteurs du monde du livre, qu’il s’agisse des auteurs “de création” ou des librairies indépendantes. Se rendre en librairie, c’est soutenir la diversité de l’économie du livre et participer à la diffusion d’idées différentes, voire novatrices. C’est un acte militant de lutte contre la dynamique d’homogénéisation culturelle née des algorithmes créés par les grandes plateformes numériques.

### 3.3. Préserver et soutenir les services culturels de proximité

La loi Darcos demande enfin un petit effort de la part du consommateur sur le court terme (se rendre en boutique pour économiser des frais de port), mais elle lui permet, sur le long terme, d’avoir la chance de toujours bénéficier d’un lieu culturel proche de chez lui.

Ce texte s’inscrit dans une politique plus large de maintien, voire de création, de services culturels de proximité. En donnant toutes leurs chances aux librairies indépendantes, la loi Darcos offre aux Français la possibilité de profiter de lieux culturels dont l’offre est à la fois diversifiée et personnalisée.

Les librairies sont plus que de simples boutiques ; elles sont devenues de vrais lieux culturels, qui valorisent les centres villes et centres bourgs dans lesquels elles sont implantées. Aujourd’hui, 98% des libraires organisent des animations dans leur établissement (séances de dédicace, conversations avec des auteurs, lecture de contes pour enfants etc.), ce qui leur permet de “se distinguer des autres circuits de distribution” en proposant une valeur ajoutée différenciante par rapport aux acteurs digitaux<sup>31</sup>.

---

<sup>29</sup> COTTIGNIES Marc et TASZKA Stéphane, *Commerce en ligne : impacts environnementaux de la logistique, des transports et des déplacements*, Agence de la transition écologique (ADEME).

<sup>30</sup> *Pour reprendre les termes de Jean-Marc Jancovici.*

<sup>31</sup> GUALBERT Bénédicte, « Au coeur des centres-villes, les librairies franciliennes », *CROCIS, l’économie en Île-de-France*, n° 217, 2020.